

THERMOCONCERTE

Cycle d'information et de concertation citoyenne de la ville de Vitry-sur-Seine
sur le projet Thermo-sur-Seine

COMPTE RENDU DE L'ATELIER CITOYEN DU 6 JUILLET 2026

Contribution de la ville de Vitry-sur-Seine, versée au dossier de la concertation préalable
relative au projet Thermo-sur-Seine

Le projet Thermo-sur-Seine prévoit l'implantation, sur le site de l'ancienne centrale thermique EDF des Ardoines à Vitry-sur-Seine, d'une unité de production de chaleur alimentant le réseau de chaleur parisien, avec une plateforme logistique à Ris-Orangis.

Par décision du 12 janvier 2026, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé de l'organisation d'une concertation préalable relative à ce projet et a désigné quatre garant-es. À la date du présent document, le calendrier de cette concertation n'est pas publié ; son ouverture est attendue à l'automne 2026.

La ville de Vitry-sur-Seine a fait le choix d'ouvrir, en amont de cette procédure, un cycle autonome d'information et de concertation citoyenne, dénommé ThermoConcerte. Le présent document constitue le compte rendu de l'atelier citoyen du 6 juillet 2026. Il est versé au dossier de la concertation préalable à titre de contribution.

Auteur du versement	ville de Vitry-sur-Seine, collectivité territoriale d'implantation du projet. La ville n'est ni maître d'ouvrage ni garante de la concertation préalable.
Rédaction	Agence Jarod, conseil en concertation mandaté par la ville, sous la responsabilité de la ville.
Date	15 juillet 2026
Objet	Restitution des productions des tables de l'atelier citoyen du 6 juillet 2026 et suites données par la ville.
Pièces annexées	Annexes A à E, listées en fin de document.

Sommaire

1. Le projet et la démarche	3
1.1 Le projet Thermo-sur-Seine	3
1.2 La concertation préalable décidée par la CNDP	3
1.3 La démarche municipale ThermoConcerte	3
1.4 La posture de la ville et la règle de restitution	3
2. Les modalités et le déroulement de l'atelier	3
2.1 Objectifs et thèmes mis en débat	3
2.2 Format et méthode	4
2.3 Participation	4
2.4 Le corpus recueilli et ses limites	4
3. Restitution thématique des avis	4
3.1 Les avis sur le dispositif de concertation	4
3.2 Ce que les tables tiennent pour établi ou rejettent	5
3.3 Santé	5
3.4 Environnement	6
3.5 Emploi	6
3.6 Insertion urbaine	7
3.7 Les alternatives proposées	7
3.8 Les positions exprimées sur le projet	7
4. Les constats de l'atelier	8
5. Les suites données par la ville	8
5.1 Demandes de précisions versées à la concertation préalable	8
5.2 Vérifications engagées par la ville	9
5.3 Ajustements méthodologiques pour les prochains ateliers	9
6. Annexes	9

1. Le projet et la démarche

1.1 Le projet Thermo-sur-Seine

Le projet prévoit l'implantation, sur le site de l'ancienne centrale thermique EDF des Ardoines à Vitry-sur-Seine, d'une unité de production de chaleur par combustion de bois B et de combustibles solides de récupération (CSR), destinée à alimenter le réseau de chaleur parisien, ainsi qu'une plateforme logistique à Ris-Orangis (Essonne). L'investissement est estimé à 1,2 milliard d'euros d'après le dossier de saisine de la CNDP, pour une mise en service visée à l'horizon 2031.

Le projet s'inscrit dans la concession du réseau de chaleur parisien attribuée par délibération du Conseil de Paris du 17 décembre 2025 à un groupement réunissant Dalkia (filiale d'EDF), Eiffage et RATP Solutions ville ; le contrat de concession a été signé le 10 avril 2026. L'exploitation du réseau est appelée à être portée, à compter du 1er janvier 2027, par une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) associant la ville de Paris, la Caisse des Dépôts et le groupement.

1.2 La concertation préalable décidée par la CNDP

Par décision de sa séance plénière du 12 janvier 2026, la Commission nationale du débat public a décidé qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable relative au projet Thermo-sur-Seine et a désigné M. Christophe Dague, M. Roland Peylet, M. Jacques Roudier et Mme Dominique Viel garants et garante de cette concertation.

À la date du présent document, le calendrier de cette concertation préalable n'a pas été publié ; son ouverture est attendue à l'automne 2026. La ville a porté auprès de la CNDP, le 22 mai 2026, une demande d'extension de la période envisagée.

1.3 La démarche municipale ThermoConcerte

La ville de Vitry-sur-Seine a engagé, par communiqué du 20 mai 2026, un cycle autonome d'information et de concertation citoyenne, dénommé ThermoConcerte, afin de permettre aux Vitriotes de s'informer et de construire une contribution collective documentée, versée au fur et à mesure au dossier de la concertation préalable. Ce cycle a compris une réunion publique le 23 juin 2026, des ateliers avec expert·es le 27 juin 2026, puis l'atelier objet du présent compte rendu, le 6 juillet 2026. Il se poursuit à l'été par une plateforme numérique et des actions de proximité, puis à l'automne.

À l'issue du cycle, une votation citoyenne est prévue en décembre 2026. Cette votation est un outil d'aide à la détermination de la position que la ville portera, en tant que collectivité concernée, dans la concertation préalable et au-delà. Elle est distincte de la concertation préalable et ne prétend pas en mesurer les résultats : la participation du public, telle que la conçoit la CNDP, n'est réductible ni à un sondage ni à un référendum, et le présent compte rendu s'attache aux arguments, non aux décomptes.

1.4 La posture de la ville et la règle de restitution

La ville se positionne en garante du processus démocratique local. Elle fixe 5 conditions au projet :

Apporter des garanties sanitaires solides, obtenir une diminution significative du coût du chauffage pour les Vitriotes, obtenir des créations d'emplois locaux, limiter le recours au routier en proposant d'autres solutions, valoriser le patrimoine industriel de la commune (notamment les cheminées). Le processus de concertation doit permettre au porteur de projet d'apporter des réponses objectivées. Cette posture commande la restitution qui suit : les affirmations et arguments rapportés sont systématiquement attribués à leur source, porteur de projet, presse, réglementation ou participant·es, et ne sont ni validés ni contestés par la ville.

Le présent compte rendu applique une règle unique de restitution : lorsqu'une lecture manuscrite est incertaine, ou lorsque les tables se contredisent entre elles, le document le signale et ne tranche pas. Aucun désaccord n'est lissé, dans un sens comme dans l'autre.

2. Les modalités et le déroulement de l'atelier

2.1 Objectifs et thèmes mis en débat

L'atelier visait à recueillir les observations, questions et propositions des habitant·es sur quatre enjeux : la santé et l'environnement, l'emploi, l'insertion urbaine du projet, et les alternatives envisageables. Il s'inscrit dans la continuité de la réunion publique du 23 juin et des ateliers avec expert·es du 27 juin, dont il approfondit les thèmes par une méthode de participation directe.

2.2 Format et méthode

L'atelier s'est déroulé en deux espaces thématiques et deux séquences, avec bascule des participant·es à mi-parcours afin que chacun·e traverse l'ensemble des thèmes. Cinq à six tables ont siégé par espace en première séquence, trois à quatre après la bascule.

La méthode retenue est un tri de cartes. Les cartes portaient des affirmations relatives au projet, issues des différentes parties au débat : porteur de projet, presse, réglementation, expressions publiques. Chaque table les a réparties entre trois statuts, « je sais », « je crois », « je veux vérifier », au moyen d'une grille dédiée ; ce classement relevait exclusivement des participant·es et n'était pas préassigné. Une seconde fiche, « Nos questions aux expert·es », a permis à chaque table de consigner ses questions, exemples vécus et demandes par grand thème.

La lisibilité de l'attribution des sources sur les cartes elles-mêmes s'est révélée insuffisante et a été relevée par des tables en séance ; ce point est restitué en section 3.1 et traité en section 5.3. Le jeu complet des cartes soumises au tri est versé en annexe C, afin que chacun·e puisse en juger sur pièces.

2.3 Participation

L'atelier s'est tenu le lundi 6 juillet 2026, de 18h30 à 21h30, à l'hôtel de ville. Il a réuni environ 100 participant·es.

2.4 Le corpus recueilli et ses limites

Toutes les fiches produites par les tables ont été récoltées. Le corpus exploitable compte neuf grilles de tri renseignées et neuf fiches « Nos questions aux expert·es » renseignées, auxquelles s'ajoutent les notes libres prises en séance. Le traitement est inégal : certaines tables ont annoté carte par carte dans les trois colonnes, d'autres ont laissé les blocs thématiques vides et n'ont écrit que dans le bandeau de bas de fiche.

3. Restitution thématique des avis

Cette partie restitue les avis exprimés par les tables lors de l'atelier du 6 juillet. Elle s'appuie sur les grilles de tri, les fiches « Nos questions aux expert·es » et les notes libres recueillies en séance, dont la retranscription intégrale est versée en annexe A et les reproductions photographiques en annexe B. Les citations sont retranscrites à l'orthographe d'origine.

3.1 Les avis sur le dispositif de concertation

Une partie des participant·es a mis en question le dispositif porté par la ville, indépendamment du projet lui-même :

- **La formulation des cartes a été jugée orientée par plusieurs tables.** « Toutes vos cartes contiennent des formules biaisées. » « La formulation des questions est biaisée, empêche de répondre. » « Questions floues et orientées, parfois hors sujet. »
- **Le devenir des contributions a été mis en doute.** « Crée de la suspicion sur l'usage qui sera fait de nos positions. » Une table a demandé « plus de transparence sur le dépouillement et la remise en forme des contributions ».
- **Le coût des ateliers a été demandé.** Post-it : « Avoir le coût de ces ateliers citoyens d'aujourd'hui. »
- **L'indépendance des intervenant·es a été demandée.** « Des CV du groupement, des rapports, une preuve de leur indépendance. »

La réponse de la ville :

Les cartes soumises au tri portaient les arguments des différentes parties, y compris ceux du porteur de projet. La ville constate que reproduire une affirmation du Groupement sur un support à son en-tête, sans que la source soit suffisamment lisible sur la carte elle-même, a pu être lu par une partie des tables comme une reprise à son compte. Il s'agit d'un défaut d'attribution de la source, que la ville corrige pour les prochains ateliers (section 5.3). Par transparence, le jeu complet des cartes est versé en annexe C.

Le coût du cycle ThermoConcerte est rendu public : les éléments budgétaires figurent en annexe E. Le traitement des contributions est documenté par le présent compte rendu et ses annexes. Les éléments d'indépendance des intervenant·es mobilisé·es par la ville sont communiqués dans le même mouvement ; ceux des intervenant·es du Groupement lui sont demandés en section 5.1.

3.2 Ce que les tables tiennent pour établi ou rejettent

Une convergence forte apparaît, sur les mêmes cartes, dans la plupart des grilles. Les énoncés suivants sont rangés en « je sais » par les tables qui les ont classés :

- Les particules fines sont la première cause de décès liés à l'air en Île-de-France.
- Le Val-de-Marne brûle déjà plus de déchets par habitant que le reste de la région.
- Ces équipements sont toujours installés dans les quartiers populaires.
- Le projet est décidé et porté par la ville de Paris (une table entoure au feutre la mention « pas par Vitry »).
- La provenance exacte des combustibles brûlés n'est pas rendue publique.

Deux affirmations font l'objet d'un rejet tout aussi convergent : « Ce projet est une solution écologique » et « Le bois brûlé est neutre pour le climat », rejetées par toutes les tables qui les ont classées. L'une porte en marge « Je sais que c'est faux, ce n'est pas une croyance », l'autre « JE SAIS QUE C'EST FAUX » en capitales.

Sur les données techniques, la même carte est classée différemment d'une table à l'autre ; les questions consignées par les tables portent précisément sur les données correspondantes et sont restituées aux sections suivantes. La colonne « je crois » a été peu utilisée : vide sur trois grilles, réduite à une seule ligne sur deux autres. Plusieurs tables ont ajouté d'elles-mêmes une nuance absente de la grille, « je sais que c'est faux », par opposition à « je crois » : le public a consigné des savoirs et des désaccords plutôt que trié de l'incertitude.

3.3 Santé

La demande dominante porte sur le contrôle réel des rejets : qui mesure, où, quand, en continu ou ponctuellement, avec quels recours. Les questions relevées incluent :

- « Quelles mesures scientifiques en continu pour contrôler la pollution ? »
- « Quelles garanties que les normes de brûlage seront tenues ? Où les mesures seront-elles faites : à l'usine, ou aux écoles limitrophes ? »
- « Qu'est-ce qui garantit la combustion à 1200 °C en continu ? »
- « Qui contrôle les relevés de PFAS ? À quelle fréquence ? Avec quelle fiabilité ? »
- « Même si 99 % des PFAS sont détruits, quels dommages pour le 1 % restant ? »
- « Et les micro et nano particules ? Quel suivi ? »
- « Quels recours contre le projet en cas de maladie, de dégâts, d'accident ? »
- « Y a-t-il eu une étude d'impact sanitaire ? »

Une table a demandé que soit prise en compte la diversité des vulnérabilités : femmes enceintes, personnes âgées, enfants, personnes pauvres. Une autre a demandé que les dioxines et furanes, et l'effet cocktail des rejets combinés, soient portés à l'ordre du jour.

Une contre-donnée technique : 800 à 900 °C.

Une table a écrit, en face de la carte du 1200 °C : « VRAI, mais l'usine brûle à chaud : 800 à 900 °C. » Ce chiffre n'est pas vérifié et n'engage que la table qui l'a écrit. L'argument du porteur de projet sur la destruction des PFAS reposant entièrement sur la température de combustion, la ville verse cette question en tête de ses demandes de précisions (section 5.1) et la porte au comité scientifique : quelle est la température de combustion garantie, en quel point de l'installation, mesurée selon quelle méthode, et en continu ou non.

3.4 Environnement

Le tonnage de 450 000 tonnes par an, désormais public, n'est pas pour autant tenu pour acquis par les tables : il est trié de trois façons différentes selon les grilles. L'énoncé selon lequel la provenance exacte des combustibles brûlés n'est pas rendue publique est, lui, rangé en « je sais » : l'opacité est tenue pour un fait établi. Les questions relevées incluent :

- « Comment sont transportés les 450 000 tonnes ? Est-ce transporté par camions ? Avec quels impacts ? »
- « Rendre publiques les données des autres chaufferies à CSR. »
- « Quid des filtres ? Ils deviennent des déchets ultimes. Pire en finalité. »
- « Avec cette installation, où est la réduction des déchets ? »
- « Est-ce une industrie SEVESO ? Que signifie ICPE 2971, et quelles conséquences ? »
- « Pourquoi ces installations sont-elles toujours dans les villes populaires ? »

Une question nouvelle est apparue en seconde séquence : le rayon d'approvisionnement franchirait les frontières, une table interrogeant l'importation possible de CSR depuis le Benelux et l'Angleterre. Le chiffre du rayon porté sur la fiche fait l'objet d'une divergence de lecture, signalée en annexe A ; la question tient quel que soit le chiffre retenu. Un exemple vécu a par ailleurs été rapporté par une table, non vérifié : les œufs de poules élevées à proximité ne seraient pas consommables, en raison des polluants éternels.

La demande de transparence sort de l'atelier renforcée. Elle porte sur quatre objets distincts : le tonnage, le mix bois B et CSR, la provenance des combustibles, et leur mode d'acheminement.

3.5 Emploi

Les chiffres portés par les tables sont contradictoires entre eux et non sourcés : 120 emplois directs ; 400 à 500 emplois indirects ; « 53 puis 17 emplois selon la délibération de Paris » ; un total de 600 ; un comparatif à 12 000 emplois ; un poids économique de 147 millions d'euros. Ce qui rassemble les tables n'est pas un chiffre, mais le doute sur l'ensemble de ces chiffres :

- « Les emplois annoncés ne sont couverts par aucun engagement écrit à ce jour. »
- « Emplois annoncés non vérifiables. »
- « Qui a dit 120 emplois ? Écart entre les deux réunions. »
- « 53 emplois portés par Paris, cela ne vaut pas le coup. »

Les questions posées sont précises et opérationnelles : quel type d'emploi, quel niveau de formation, quelle formation locale, quelle garantie d'embauche locale, quelle répartition, quelle durée au-delà du chantier, quel statut, protégé ou sous-traité. Une table a résumé : « Un chantier ne dure pas toute la vie, donc ses emplois non plus. » Une autre a posé ce qui divise : « Création de nouveaux emplois, ou transfert d'emplois déjà existants ? »

La ville procède à la lecture de la délibération du Conseil de Paris et verse à la concertation une demande de clarification publique et sourcée de ces chiffres, assortie des engagements écrits qui les couvrent le cas échéant (sections 5.1 et 5.2).

3.6 Insertion urbaine

- **Périmètre d'exposition.** Rayon de 1 km : 14 écoles. Rayon de 4 km : 500 000 habitants. Chiffres portés par une table, à vérifier.
- **Cohabitation avec les Ardoines.** 25 000 nouveaux habitants annoncés à proximité. La carte « l'usine s'installerait au contact » est corrigée par un post-it : « Pas au contact, mais très proche. »
- **Zone inondable et création d'un port.** Risque de crue aggravé par le changement climatique.
- **Dévalorisation immobilière.** Crainte d'une baisse du prix du mètre carré, et de la perte de l'avantage de la ligne 15.
- **Cheminées.** Trois cheminées de 120 mètres. Conservation ou destruction, amiante, coût d'entretien, et qui paie après le projet. Comparaison spontanée avec le site intégré d'Issy-les-Moulineaux.
- **Absence de projection.** « Pas de maquette, pas de visibilité. »
- **Portée intercommunale.** « Comment impliquer les autres communes qui vont subir le projet ? La pollution atmosphérique n'a pas de frontière. »

Une table a résumé l'enjeu en une question : « Quel paysage des Ardoines veut-on ? »

3.7 Les alternatives proposées

Plusieurs tables, indépendamment les unes des autres, ont formulé les mêmes propositions :

- Géothermie.
- Isolation et rénovation thermique des bâtiments, été comme hiver.
- Réduction des déchets à la source : éducation populaire « zéro déchet », tri, recyclage.
- Dépollution des sols.
- Aménagements végétalisés, espaces verts, équipements culturels et sportifs.
- « Plutôt que mesurer les PFAS, ne pas en produire. »
- « Analyse holistique coûts-bénéfices, intégrant la santé. »

Ces propositions, formulées par des tables distinctes, sont versées à la concertation au même titre que les autres contributions. La discussion des solutions alternatives, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet, relève du champ de la concertation préalable tel que le définit le code de l'environnement.

3.8 Les positions exprimées sur le projet

Le protocole ne demandait à aucune table de se prononcer pour ou contre le projet. Plusieurs l'ont fait de leur propre initiative. Voici ce qui est écrit :

- Une grille porte en marge, au feutre : « NON À L'INCINÉRATEUR ! SANS CONDITION ! 8/9 personnes. 1 abstention. »
- Une fiche porte, dans la case « Ce qu'on exige » : « L'abandon du projet. 6/7 personnes. 0 pour. »
- Une fiche porte, en travers du bandeau : « NON À L'INCINÉRATEUR », sans décompte.
- Une fiche porte « On n'en veut pas » en consensus, « Le retrait du projet ! » en exigence, et « On n'en veut pas de votre incinérateur ! » en parole libre, sans décompte.

À l'inverse, une table a conclu : « On n'a pas assez d'éléments pour se prononcer », en exigeant « un projet détaillé, des réponses à nos questions, de la transparence », et en demandant « des vraies garanties ». Une table a par ailleurs demandé à la ville de sortir de sa réserve : « Une prise de position claire et transparente de la ville de Vitry à propos de Thermo-sur-Seine. »

Portée de ces éléments.

Les deux décomptes chiffrés (8/9 et 6/7) sont des votes de personnes assises à une table, non des votes de tables : la question n'a pas été posée aux autres tables, et le dispositif ne le prévoyait pas. Les tables qui ont voté ont par ailleurs mené le protocole à son terme : l'une a produit la contre-donnée des 800 à 900 °C restituée en section 3.3, l'autre a rempli ses quatre blocs thématiques. Aucune proportion ne peut être tirée de ces éléments, ni pour amplifier le rejet exprimé, ni pour le minorer ; ils sont restitués tels quels, au même titre que la position de la table qui a refusé de se prononcer.

4. Les constats de l'atelier

Trois constats se dégagent de l'atelier du 6 juillet, au-delà des contenus thématiques restitués en partie 3. Ils sont formulés comme des constats : l'appréciation du dispositif appartient aux participant·es et, le moment venu, aux garant·es de la concertation préalable.

Des productions sur toutes les tables. Les tables ont trié carte par carte, recoupé les affirmations entre elles, annoté, raturé, réécrit. Le remplissage est inégal d'une table à l'autre, mais aucune n'a rendu de fiche vide. Les critiques exprimées portent sur la formulation des cartes et sur la traçabilité du traitement ; elles sont restituées en section 3.1 et donnent lieu aux correctifs de la section 5.3.

Des convergences et des divergences documentées. Les tables convergent sur deux registres : l'asymétrie territoriale et l'opacité des données, tenues pour établies ; le récit écologique du porteur, rejeté partout où il a été classé. Sur les données techniques, la même carte est classée différemment d'une table à l'autre, et ces divergences s'accompagnent de demandes de vérification précises, versées en section 5.1.

Deux registres de questionnement chiffré. Sur la santé, les questions convergent vers le contrôle des rejets et la température de combustion. Sur l'emploi, les tables constatent qu'aucun chiffre avancé n'est couvert par un engagement écrit. Le présent compte rendu ne hiérarchise pas ces deux registres : chacun appelle des réponses documentées, qui font l'objet des demandes de la section 5.1.

5. Les suites données par la ville

La ville indique les mesures qu'elle met en œuvre avant l'ouverture de la concertation préalable. Elles répondent aux productions des tables et sont versées au dossier au même titre que la restitution qui précède.

5.1 Demandes de précisions versées à la concertation préalable

La ville verse à la concertation préalable, à l'attention du maître d'ouvrage et des garant·es, les demandes de précisions suivantes, issues des questions des tables. Elle les adresse parallèlement au Groupement sans attendre l'ouverture de la procédure :

- **La température de combustion garantie**, son point de mesure, sa méthode, et son caractère continu ou non.
- **Le tonnage annuel, le mix bois B et CSR, la provenance des combustibles et leur mode d'acheminement.**
- **Une clarification publique et sourcée des chiffres d'emploi**, accompagnée des engagements écrits qui les couvrent, ou de la mention explicite qu'aucun engagement ne les couvre.
- **Les éléments d'indépendance des intervenant·es et expert·es mobilisé·es par le porteur de projet** : curriculum, affiliations, rapports.
- **Le régime réglementaire de l'installation** : classement ICPE, statut SEVESO le cas échéant, et ce que ces classements emportent en matière de contrôle et de recours.

5.2 Vérifications engagées par la ville

- **Lecture de la délibération du Conseil de Paris** pour établir ce qu'elle dit exactement des emplois : le chiffre « 53 puis 17 » cité par une table est une affirmation citoyenne sur un document, non une lecture de ce document.
- **Instruction des chiffres non sourcés apparus en tables** (147 millions d'euros, 12 000 emplois, 14 écoles à 1 km, 500 000 habitants à 4 km), avant toute reprise publique.
- **Réponse aux questions posées sur le dispositif lui-même** : coût des ateliers (annexe E), devenir des contributions (le présent compte rendu et ses annexes), indépendance des expert·es mobilisé·es par la ville.
- **Réponse à la demande de prise de position formulée par une table**, en précisant pourquoi la ville ne tranche pas avant la votation citoyenne de décembre 2026, et à quelle date elle le fera.

5.3 Ajustements méthodologiques pour les prochains ateliers

- **Attribution systématique de chaque affirmation à sa source sur les supports de tri**, lisible sur la carte elle-même, afin qu'aucun argument du porteur de projet ne puisse être lu comme repris à son compte par la ville.
- **Numérotation des fiches à la source**, en préservant l'anonymat des personnes.
- **Maintien de l'architecture à trois colonnes**, avec explicitation en amont du fait que le désaccord entre tables sur le classement d'une carte est un résultat de l'exercice, non un échec.
- **Cadrage du sort des expressions de position** lorsque des tables se prononcent de leur propre initiative sur le projet, afin que leur restitution soit prévue et non improvisée.

6. Annexes

Les pièces suivantes sont versées avec le présent compte rendu. Elles ne comportent aucune donnée nominative : les fiches sont anonymes et les productions sont restituées sans identification possible des personnes.

- **Annexe A.** Retranscription intégrale des productions de tables : grilles de tri, fiches « Nos questions aux expert·es », notes libres, ventilation des cartes et points de vigilance, avec signalement des lectures incertaines et des divergences de lecture.
- **Annexe B.** Reproductions photographiques des grilles et fiches. Trois extraits sont reproduits ci-dessous ; l'intégralité des pièces est versée.
- **Annexe C.** Jeu complet des 24 cartes soumises au tri, tel que présenté aux tables le 6 juillet 2026.
- **Annexe D.** Note de cadrage du dispositif de l'atelier.
- **Annexe E.** Éléments budgétaires du cycle ThermoConcerte

Annexe B, extraits reproduits.

Nos questions aux expert-es vitry-sur-seine

La grille de tri

Placez chaque carte dans la colonne qui lui correspond. On en discute, et c'est la table qui décide, ensemble.

Je sais C'est établi, sourcé, vérifiable.	Je crois Je le pense, sans en être certain-e.	FAUX Je n'y crois pas / Je veux vérifier À confirmer avant d'y croire.
① URM - donc ça suffit ② URM - on devrait produire ③ et réemployer plus ④ A Neuilly, au Champ de Mars - ⑤ Au Parc ⑥ PUF pour mesurer - on a été plus fiers. ⑦ URM mais l'usine brûle ⑧ chaud. 300 à 350°C ⑨ On veut savoir.	⑩ On veut les données.	⑪ Pour l'appeler quel- ⑫ de mesure de leur ⑬ être indépendante. ⑭ Faux - Bâtiments en cer- ⑮ pas écologique - du plastique non plus. Du coup non plus. ⑯ Faux.

NON À L'INCINÉRATEUR ! SANS CONDITION!
 8/9 personnes.
 1 abstention

Extrait 1. Grille de tri annotée au feutre (seconde séquence), portant la mention manuscrite et le décompte de vote restitués en section 3.8, ainsi que la contre-donnée de température restituée en section 3.3.

Nos questions aux expert-es vitry-sur-seine

Chaque carte « Je veux vérifier » devient une demande. Remplissez les blocs de votre salle : Salle 1, Santé et Environnement ; Salle 2, Emploi et insertion urbaine. Une question précise, un exemple vécu, et ce que la table tient à dire.

Santé Surtout les cartes « Je veux vérifier ». LA QUESTION À PORTER La loi en une étude d'impact sanitaire ? UN EXEMPLE CONCRET, VÉCU	Environnement → les œufs de poules élevés Surtout les cartes « Je veux vérifier ». à l'échelle de la Seine ne sont LA QUESTION À PORTER pas consommables (polluants éternels). UN EXEMPLE CONCRET, VÉCU → On ne veut pas créer de débâches aux pollueurs fabricants de plastiques non recyclables.
Emploi Surtout les cartes « Je veux vérifier ». LA QUESTION À PORTER Combien d'emplois en régime de fonctionnement ? UN EXEMPLE CONCRET, VÉCU 53 emplois par Paris cela ne veut pas le coup.	Insertion urbaine → Hémisphère à la mode Surtout les cartes « Je veux vérifier ». LA QUESTION À PORTER → rayon de 1 km = 14 écoles UN EXEMPLE CONCRET, VÉCU → rayon de 4 km = 500 000 habitants.

Ce qui fait consensus : Ce sur quoi la table s'accorde.
Ce qui divise : Les désaccords, les points chauds.
Ce qu'on exige : Ce que la table demande, sans transiger.
Ce qu'on tient à dire : Notre parole, au-delà des questions.

Quel est ce que ça rapporte à Vitry ? Montant de la demande ? Modalité ? Durée ?
 Réseau centralisé : perte de charge, perte d'efficacité.
 → l'abandon du projet
 Une solution avec les habitants, es s'en l'avent
 des habitants.

l'abandon du projet
 6/7 personnes
 0 pour

Extrait 2. Fiche « Nos questions aux expert-es » dont la case « Ce qu'on exige » porte le décompte « 6/7 personnes, 0 pour » restitué en section 3.8.

La grille de tri vitry-sur-seine

Placez chaque carte dans la colonne qui lui correspond. On en discute, et c'est la table qui décide, ensemble.

Je sais C'est établi, sourcé, vérifiable.	Je crois Je le pense, sans en être certain-e.	Je n'y crois pas / Je veux vérifier À confirmer avant d'y croire.
<i>Ces équipements sont toujours installés dans les quartiers populaires.</i> <i>Le Protenome, exacte des communautés locales n'est pas reconnue publique.</i> DÉPOSEZ ICI	DÉPOSEZ ICI	• <i>Cette projet est une solution écologique.</i> • <i>Le bon bruit de machine pour le climat.</i> • <i>Boîtes de déchets avec un appel d'air pour en produire toujours plus.</i> • <i>Il y a une boîte à air pour en produire toujours plus.</i> • <i>Il y a une boîte à air pour en produire toujours plus.</i> DÉPOSEZ ICI

ThermoConcerte à l'attention des habitants Outils de table à poser au centre

Extrait 3. Grille de tri (seconde séquence, thème environnement) : colonne « je crois » vide ; énoncés relatifs à l'implantation et à la provenance classés en « je sais » ; énoncés du récit écologique classés en « je n'y crois pas / je veux vérifier ».

Compte rendu établi par l'Agence Jarod, conseil en concertation mandaté par la ville de Vitry-sur-Seine, sur la base des grilles de tri, fiches « Nos questions aux expert-es » et notes libres de l'atelier du 6 juillet 2026. Les éléments rapportés proviennent des productions des tables et n'engagent pas de validation scientifique ou factuelle des affirmations qui y figurent ; les chiffres cités par les participant-es restent à vérifier avant toute reprise.